

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1592 rév. 13**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

SOCOTEC CONSTRUCTION
5 place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

SIREN : 834157513

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS****SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS****BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1592 rév. 13

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **15/03/2025**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/06/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

DocuSigned by:



B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1592 Rév. 12.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1592 Rév. 12.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1592 rév. 13

Organisme d'inspection accrédité :

SOCOTEC CONSTRUCTION

5 place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2a	Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques -

1.1.2f	Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires.	<p>version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail</p> <p>Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants</p> <p>Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité</p> <p>Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques</p> <p>Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques</p> <p>Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs</p> <p>Guides UTE associés aux normes techniques</p> <p>Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail</p>
1.1.2c	Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)	<p>Code du Travail articles R. 4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-16</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants</p> <p>Décret n° 2020-1259 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité</p> <p>Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques</p> <p>Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs</p> <p>Guides UTE associés aux normes techniques</p> <p>Questions-réponses relatives aux vérifications des installations électriques - version 0 de mars 2024 disponible sur le site internet du ministère du travail</p>

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant

du Public (ERP) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.4a	Vérifications techniques après travaux d'aménagements sur un immeuble existant des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
1.1.4b	Vérifications techniques en phase exploitation des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /

2.1.2 - Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.2b	Echafaudages et autres moyens temporaire d'accès en hauteur	Code du Travail, articles R.4722-5 et R.4722-6 Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications Décret n° 2021-902 du 6 juillet 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'équipements de travail Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE Guide technique de juillet 2019 relatif aux opérations de modification des machines ou des ensembles de machines en service Circulaire DRT n°99-7 du 15 juin 1999 Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005 Circulaire DRT n°2005-08 du 27 juin 2005 Circulaire DGT n°2010-01 du 04 février 2010 Notes techniques applicables Autres référentiels techniques applicables conformément au pt.8 de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 2009

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /

2.1.3 - Vérifications générales périodiques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3a	Presses et autres machines désignées par l'arrêté	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 5 mars 1993 modifié soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles visés à l'article L. 231-1 à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail
2.1.3b	Appareils et accessoires de levage	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
2.1.3c	Echafaudages	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et

		modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail
2.1.3d	Vérification générale périodique des portes et portails pour passage de véhicules ou pour piétons	Code du Travail (articles R4224-9 à R4224-13) Arrêté du 21 décembre 1993 modifié relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail Code de la Construction et de l'Habitation (article R134-58) Arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques de garage des bâtiments d'habitation

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /

2.1.4 - Vérification avant mise en service ou avant remise en service

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.4a	Appareils et accessoires de levage A l'exclusion de l'examen d'adéquation prévu aux articles 5-1 et 7 de l'arrêté du 1 ^{er} mars 2004 modifié	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 1 ^{er} mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
2.1.4b	Echafaudages	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail

7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / 7.1 - Structures provisoires et démontables /

7.1.2 - Contrôles des ensembles démontables

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
7.1.2b	Vérification du montage et inspection en exploitation# des ensembles démontables de catégories OP2, OP3 et OS3	Code de la construction et de l'habitation (articles L.131-1 et L.134-12, articles) Arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions applicables aux structures provisoires et démontables Autres textes et normes introduits par le référentiel

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.1 - Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Solidité des ouvrages

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.1a	a) Mission L : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages et des équipements indissociables	Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique NF P03-100 Textes législatifs et réglementaires applicables Fascicules du CCTG applicables Textes techniques à caractère normatif applicables normes françaises homologuées règles et prescriptions techniques des DTU avis techniques ou équivalent, agréments européens règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités telles que définies à l'article 2.4 de la norme NF P03-100

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.2 - Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Sécurité des personnes dans les constructions

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.2a	a) Mission S : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la sécurité	Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique NF P03-100 Textes législatifs, réglementaires, techniques à caractère normatifs applicables

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /		
15.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité pour la construction des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et leur protection contre les risques d'incendie et de panique #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.4a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (y compris les vérifications visées au 1.1.4a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à SOCOTEC CONSTRUCTION

POLE CONTROLE ET VERIFICATION TECHNIQUE
--

GUYANCOURT	Immeuble le Mirabeau 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT
------------	--

POLE GRANDE COURONNE FRANCILIENNE
--

GUYANCOURT	Immeuble le Mirabeau 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT
------------	--

Implantations rattachées :

- Agence Yvelines (Guyancourt)
- Agence Seine-et-Marne Sud (Lieuxaint)
- Agence Seine-et-Marne Nord (Serris)
- Agence Construction Essonne (Evry Courcouronnes)
- Agence Val d'Oise (Eragny)

POLE GRAND TERTIAIRE

AGENCE GRAND TERTIAIRE PARIS	Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE
------------------------------	---

POLE RENOVATION PARIS 1ERE COURONNE
--

AGENCE RENOVATION PARIS	<p style="text-align: center;">Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE</p>
POLE PARIS 1^{ère} COURONNE	
PARIS LA DEFENSE	<p style="text-align: center;">Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE</p>
<p><i>Implantations rattachées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence Construction Paris (La Défense) - Agence Seine-Saint-Denis (Villepinte) - Agence Val-de-Marne (Maisons Alfort) - Agence Hauts de Seine (Meudon la Forêt) 	
POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER ATLANTIQUE	
ST-HERBLAIN (NANTES)	<p style="text-align: center;">Immeuble Métronomy 5 2 rue Jacques Brel 44800 SAINT HERBLAIN</p>
<p><i>Implantations rattachées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - LA ROCHE SUR YON - SAINT NAZAIRE - NIORT - ANGERS 	
POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
DIJON	<p style="text-align: center;">19 avenue Françoise Giroud HELIOS PARK 21000 DIJON</p>

Implantations rattachées :

- BELFORT
- BESANCON
- AUXERRE
- CHATENOY LE ROYAL (Chalon sur Saône)
- VARENNES VAUZELLES (NEVERS)
- LONS LE SAUNIER

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER BRETAGNE

CESSON SÉVIGNÉ
(RENNES)

Immeuble le Noven
13 rue Clos Courtet
35510 CESSON SEVIGNE

Implantations rattachées :

- LORIENT
- GUIPAVAS (BREST)
- PLERIN (SAINT BRIEUC)
- QUIMPER
- VANNES
- SAINT MALO
- LAVAL (CHANGE)

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER CENTRE

FLEURY LES AUBRAIS

1 Place Rivierre Casalis
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Implantations rattachées :

- SAINT AVERTIN (TOURS)
- POITIERS
- MAINVILLIERS (CHARTRES)
- BOURGES
- CHATEAUROUX
- BLOIS

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER GRAND EST	
STRASBOURG	5 allée Cérés 67000 STRASBOURG
<i>Implantations rattachées :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - MULHOUSE - CHAVIGNY (Nancy) - BEZANNES (REIMS) - WETTOLSHEIM - CHARLEVILLE-MEZIERES - TROYES - WOIPPY (LORRAINE) 	
POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER HAUT DE FRANCE	
LESQUIN	4-6 Allée des Ormes Arteparc Lesquin 59810 LESQUIN
<i>Implantations rattachées :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - LAON - DUNKERQUE - DURY (AMIENS) - CREIL - VALENCIENNES - ARRAS - COQUELLES (BOULOGNE-CALAIS) 	
POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER NORMANDIE	
ISNEAUVILLE (ROUEN)	97 rue François Jacob 76230 ISNEAUVILLE

Implantations rattachées :

- HARFLEUR (LE HAVRE)
- GUICHAINVILLE
- HEROUVILLE SAINT-CLAIR (CAEN)
- ALENCON
- CHERBOURG EN COTENTIN (MANCHE)
- LE MANS

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER COTE D'AZUR CORSE (ET MONACO)

VALBONNE (NICE)

1681 Route des Dolines
 Immeuble Taissounières
 06560 VALBONNE

Implantations rattachées :

- LA GARDE (VAR)
- AJACCIO (CORSE)

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER AQUITAINE

MERIGNAC
 (BORDEAUX)

Domaine du Millénium
 3 impasse Henry le Chatelier
 33692 MERIGNAC CEDEX

Implantations rattachées :

- PAU
- BAYONNE
- COULOUNIEIX PERIGUEUX
- ESTILLAC
- LA ROCHELLE
- ANGOULEME

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER AUVERGNE LIMOUSIN

CLERMONT FERRAND

Parc Technologique de la Pardieu
 19 avenue Leonard de Vinci
 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX

Implantations rattachées :

- LIMOGES
- BRIVE
- MOULINS (YSEURE)
- AURILLAC

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER ALPES

ECHIROLLES (Grenoble)

ZA du Rondeau
 1 rue du docteur Pascal
 38130 ECHIROLLES

Implantations rattachées :

- CHAVANOD (ANNECY)
- ALIXAN (VALENCE)
- BOURG EN BRESSE
- CHAMBERY

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER MIDI PYRENEES

TOULOUSE

3 rue Jean Rodier
 ZI de Montaudran
 31000 TOULOUSE

Implantations rattachées :

- MONTAUBAN - CAHORS
- RODEZ - ALBI
- AUCH (TARBES)

POLE CONSTRUCTION ET IMMOBILIER LANGUEDOC ROUSSILLON

MONTPELLIER

1178 Avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER*Implantations rattachées :*

- NIMES- ALES
- PERPIGNAN
- BEZIERS
- NARBONNE-CARCASSONNE

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER PROVENCE

MARSEILLE

5 rue Marcel Lerclerc
"Le Virage"
13008 MARSEILLE*Implantations rattachées :*

- AVIGNON
- AIX EN PROVENCE
- SALON DE PROVENCE
- GAP

POLE CONSTRUCTION et IMMOBILIER RHONE

LYON

11 Rue Saint-Maximin
69416 LYON*Implantations rattachées :*

- LE PUY EN VELAY
- SAINT ETIENNE - ROANNE

POLE CHANTIERS ET ELECTRICITE

GUYANCOURT

5 place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT

Implantations rattachées :

- Agence Normandie (Harfleur)
- Agence nord (Lesquin)
- Agence Sud Est (Bourg en Bresse)
- Agence Ile de France (maisons Alfort)
- Agence Ouest (Saint Herblain)
- Agence Est (Woippy)
- Agence Sud Ouest (Merignac)

AUTRES IMPLANTATIONS

SOCOTEC REUNION

La Mare
33 rue André Lardy
97438 SAINTE MARIE

Implantations rattachées :

- MAMOUDZOU

SOCOTEC ANTILLES GUYANE

Grand Camp Nord
Centre Commercial La Rocade
97414 LES ABYMES

Implantations rattachées :

- FORT DE France
- CAYENNE

Date de prise d'effet : **15/03/2025**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1592 Rév. 12.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr